DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-CLAUDE FERAUD

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 16 Décembre 2016

OBJET: Soutien animation seniors - Subventions de fonctionnement 5ème répartition - Exercice 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé dans le cadre du dispositif « Soutien aux associations d'animation seniors » :

- d'allouer à des associations, au titre de l'exercice 2016 et conformément aux tableaux annexés au rapport des subventions de fonctionnement pour un montant de 44 180 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, pour les associations dont le montant de la subvention est supérieur ou égal à 23.000 €, à signer une convention de partenariat conforme à la convention-type prévue à cet effet ;
- de prélever le montant de l'aide accordée en fonctionnement, sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 53, nature 6574, du budget départemental de l'exercice 2016.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée